

Toulouse : pas de poursuite pénale pour la mosquée de bagatelle, illégale: l'égalité selon Belloubet-Macron

écrit par Maxime | 29 février 2020

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/municipales-toulouse-jean-luc-moudenc-veut-contribuer-combat-contre-islamo-fascisme_

Firefox

actuToulouse Municipales à Toulouse. Jean-Luc Moudenc veut contribuer au combat contre « l'islamo-fascisme »

Rappelons qu'en mars 2012, Toulouse et la région étaient victimes des attentats de **Mohamed Merah**, qui a assassiné trois militaires à Toulouse et Montauban, puis un enseignant et ses deux enfants à l'école **Ozar Hatorah** (aujourd'hui Ohr Hatorah) en centre-ville de Toulouse.

» Lire aussi : [Attentats de Toulouse et Montauban. 30 ans de réclusion pour Abdelkader Merah](#)

Toulouse, base arrière du djihadisme

Depuis de nombreuses années, la Ville rose se distingue défavorablement par le nombre de combattants fournis à l'armée de Daesh, formés, notamment, à la **communauté d'Artigat (Arlège)** dirigée par **Olivier Corel**. Parmi eux : les frères **Fablen et Jean-Marie Clain** tous les deux tués en Syrie, **Sabri Essid** (demi-frère de Mohamed Merah) aujourd'hui visé par une enquête pour «génocide» et «crimes contre l'humanité» ou encore **Thomas Barnouin** et **Thomas Collange**, capturés en Syrie parmi les troupes de l'Etat Islamique.

» Lire aussi : [Toulouse. « L'islam radical reste présent et inquiétant dans les quartiers »](#)

« Il est plus que temps pour le Président de la République de mettre fin au laxisme de l'Etat, arrêter de tourner le regard en espérant que cela disparaisse, agir fermement et massivement pour stopper l'hémorragie », tempête Jean-Luc Moudenc.

Le maire avait signalé les appels à la haine d'un imam toulousain

« Cette indifférence ou inefficacité d'Etat, depuis de trop longues années, je la condamne et nous devons nous battre contre elle », poursuit Jean-Luc Moudenc. Et de prendre un exemple :

“ *Malgré mes signalements à la Justice, conformément à la loi, sur les appels à la haine de l'imam d'une mosquée toulousaine voici plus de 18 mois, la mosquée illégale rue du Nivernais, et tant d'autres, rien n'a concrètement bougé !*

Nous nous faisons récemment l'écho d'une décision du 3 décembre dernier de la Cour de cassation qui condamnait à deux mois de prison un malheureux qui avait construit trois

logements dans un immeuble au lieu des deux autorisés par le permis de construire...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/01/11/en-prison-pour-n-e-pas-avoir-respecte-un-permis-de-construire/>

.

Trois portes au lieu de deux, voilà qui avait justifié des poursuites du ministère public, représentant du gouvernement dans l'action pénale, et une condamnation par tous les juges intervenus dans cette affaire.

On avait eu lieu alors de s'étonner de cette sévérité au regard du préjudice minime, dérisoire voire inexistant causé à la société pour cette « infraction », tandis que par ailleurs, une mosquée était autorisée dans une zone tendue alors que les stationnements nécessaires n'avaient pas été prévus.

.

Quelques articles de presse récents évoquent désormais un cas de mosquée illégale à Toulouse, la construction ayant eu lieu sans aucun permis de construire cette fois-ci !

Même le maire JL Moudenc, candidat à sa propre succession, aurait mis l'affaire sur le tapis pour, tout LR qu'il est, prétendre lutter contre l'islamofascisme, qu'il prétend par ailleurs distinguer de la « religion musulmane »... mais comme toujours, sans qu'on en sache plus quant à l'opération du malsain-esprit qui ferait basculer de l'une à l'autre...

Pour l'instant, cette histoire de mosquée illégale semble plutôt étouffée, c'est comme un tabou si l'on considère que rien quasiment ne filtre dans la presse à ce sujet, et que le seul article d'un média répandu qui lui est consacré est réservé en grande partie aux abonnés...

Les déclarations publiées par Actu.fr semblent bien corroborer l'impression que l'Etat n'a pas déclenché de poursuite pénale cette fois-ci contre les responsables de cette construction, ceux à l'initiative du projet de mosquée non autorisée.

On a pourtant ici affaire à autre chose qu'une simple porte ajoutée dans une habitation !

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/municipales-toulouse-jean-luc-moudenc-veut-contribuer-combat-contre-islamo-fascisme_3

Firefox

actuToulouse Municipales à Toulouse. Jean-Luc Moudenc veut contribuer au combat contre « l'islamo-fascisme »

Rappelons qu'en mars 2012, Toulouse et la région étaient victimes des attentats de **Mohamed Merah**, qui a assassiné trois militaires à Toulouse et Montauban, puis un enseignant et ses deux enfants à l'**école Ozar Hatorah** (aujourd'hui Ohr Hatorah) en centre-ville de Toulouse.

» Lire aussi : [Attentats de Toulouse et Montauban. 30 ans de réclusion pour Abdelkader Merah](#)

Toulouse, base arrière du djihadisme

Depuis de nombreuses années, la Ville rose se distingue défavorablement par le nombre de combattants fournis à l'armée de Daesh, formés, notamment, à la **communauté d'Artigat (Arlège)** dirigée par **Olivier Corel**. Parmi eux : les frères **Fablen et Jean-Marie Clain** tous les deux tués en Syrie, **Sabri Essid** (demi-frère de Mohamed Merah) aujourd'hui visé par une enquête pour «génocide» et «crimes contre l'humanité» ou encore **Thomas Barnouin** et **Thomas Collange**, capturés en Syrie parmi les troupes de l'Etat islamique.

» Lire aussi : [Toulouse. « L'islam radical reste présent et inquiétant dans les quartiers »](#)

« Il est plus que temps pour le Président de la République de mettre fin au laxisme de l'Etat, arrêter de tourner le regard en espérant que cela disparaisse, agir fermement et massivement pour stopper l'hémorragie », tempête Jean-Luc Moudenc.

Le maire avait signalé les appels à la haine d'un imam toulousain

« Cette indifférence ou inefficacité d'Etat, depuis de trop longues années, je la condamne et nous devons nous battre contre elle », poursuit Jean-Luc Moudenc. Et de prendre un exemple :

“ *Malgré mes signalements à la Justice, conformément à la loi, sur les appels à la haine de l'imam d'une mosquée toulousaine voici plus de 18 mois, la mosquée illégale rue du Nivernais, et tant d'autres, rien n'a concrètement bougé !*

Source

Plus facile de demander que soit envoyé en prison un paisible père de famille au chômage plutôt que de viser les responsables de ce projet et les bénéficiaires de la

construction réalisée sans permis, la mosquée étant de plus, selon la Dépêche du Midi, très fréquentée.

Car il y a dans la loi de finances un indicateur qui vise à évaluer le taux de réponse pénale du ministère public... Apparemment, certaines affaires sont étouffées et celle-ci en ferait bien partie...

<http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/infostats-justice-10057/une-reponse-penale-pour-91-des-auteurs-dinfractions-28451.html>

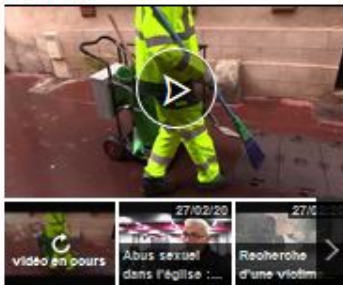
La partie accessible aux lecteurs non abonnés est certes réduite mais éloquente à ce sujet...



La salle de prière, quartier Bagatelle, à Toulouse, a été construite sans dépôt de permis. / Photo./DDM

Nos dernières vidéos

Toulouse : on a suivi Jamy, M. Propre pour la mairie, en tournée de nettoyage aux Carmes



Religion, Toulouse, Haute-Garonne

Publié le 27/02/2020 à 14:45 , mis à jour le 28/02/2020 08:13

l'essentiel

Visée par un arrêté de fermeture depuis 4 ans, la mosquée de Bagatelle, rue du Nivernais, est toujours ouverte aux fidèles. Un lieu très fréquenté alors que les salles de prière manquent cruellement à Toulouse.

À l'abri des regards, c'est une salle de prière qui fait beaucoup parler. Visée par un arrêté de fermeture depuis septembre 2016, émanant de la ville de Toulouse, cette mosquée située 8 rue du Nivernais, au cœur du quartier de Bagatelle, s'est agrandie sans permis de construire. Dernièrement, le préfet et le procureur de la République ont été à nouveau alertés par l'envoi d'un courrier de la mairie sur la situation « illégale » de cette mosquée de quartier. Quatre ans après la première mise en demeure pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, le lieu est toujours ouvert au public.

« Nous sommes pris entre l'intérêt croissant de nos fidèles et les règles d'urbanisme

Il semble bien que malgré des relances régulières de la mairie auprès de l'Etat, depuis 4 ans, le gouvernement décide de fermer les yeux.

Cela pose quand même un gros souci au regard de l'égalité devant la loi !

Certes, nous nous inquiétons du fait qu'on puisse finir en prison pour ne pas avoir respecté un permis de construire, la simple condamnation à démolir à ses frais semblant être suffisamment dissuasive au regard du préjudice causé à la société par l'infraction, mais dans le cas présent, il s'agit quand même d'une construction volumineuse, associée à un symbole fort dans la période actuelle, qui exprime l'implantation d'une idéologie particulière dans le paysage français et, qui plus est, on ne parle plus de simple violation d'un permis, mais d'une absence de permis ! Un contexte qui pourrait justifier effectivement une sévérité accrue...

Bien au contraire, c'est le laxisme qui semble prévaloir encore une fois de la part du gouvernement et spécialement du ministère de la Justice entre les mains de Belloubet.

On observe d'ailleurs encore une fois une continuité entre Hollande et Macron. Macron est bien le Hollande bis, en plus antisocial et multiculturaliste, en encore moins républicain et moins laïque...

En marche vers la mosquée donc, comme Mme Macron sur la photo illustrant cet article... !